

LIBOURNE

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Le mot du Maire



Toutes les communes de France sont soumises, de manière parfois prévisible mais souvent inattendue, à des aléas divers qui peuvent provoquer des drames humains et des destructions de biens.

Qu'ils soient naturels (inondation, tempête), technologiques (industriels, transports d'hydrocarbures, transports routiers et ferroviaires de matières dangereuses, nucléaires), de civilisation (accident de transports, grands rassemblements, incendies dans les établissements recevant du public, attentats, épidémies), ces risques dits majeurs voient leur probabilité varier en fonction de la situation géographique et de la spécificité des communes.

C'est pourquoi le plan communal de sauvegarde de Libourne a établi une hiérarchie fondée sur la probabilité des risques auxquels notre commune pourrait être exposée.

Le risque d'inondation est prioritairement envisagé, mais il va de soi que notre plan de sauvegarde prend également en compte l'ensemble des risques ci-après énumérés.

Ce document appelé DICRIM (Document d'Information Communale des Risques Majeurs) a pour but de vous informer sur ces risques et de vous donner quelques conseils pour vous préparer à toute éventualité.

Je sais pouvoir compter sur la bonne volonté et l'esprit civique des Libournaises et des Libournais, comme vous pouvez compter sur l'entière disponibilité de nos services municipaux.

Philippe Buisson
Maire de Libourne
Conseiller régional d'Aquitaine

Sommaire

Déclenchement du plan.....	3
LES RISQUES MAJEURS	3
1-1 Inondation.....	3
1-2 Tempête	7
1-3 Transport de matières dangereuses	8
1-4 Risques industriels	10
1-5 Canicule.....	11
URGENCES	12

Déclenchement du plan

Le plan communal de sauvegarde est déclenché par le Maire de Libourne ou par son représentant désigné.

Le plan communal de sauvegarde peut être activé :

- **de la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus lui permettent d'en estimer l'opportunité ; il en informe l'autorité préfectorale ;
- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que le plan est déclenché par le Maire, le directeur général des services réunit la cellule de crise.

LES RISQUES MAJEURS

1-1 Inondation

1) Description

La commune de Libourne est située au confluent de deux rivières (Isle et Dordogne), sujettes à des débordements plus ou moins importants; la ville est aussi traversée par des ruisseaux et de petites rivières. Suivant leur intensité, les crues de ces cours d'eau peuvent entraîner des inondations et avoir des conséquences lourdes sur la population et les biens. La crue de référence pour la commune de Libourne est celle de 1944.

Toutefois, le débordement des ruisseaux de la commune n'intervient de manière conséquente que dans le cadre d'inondations générales et rarement à la suite d'intempéries localisées.

La rupture du barrage de Bort-les-Orgues est un risque technologique majeur mais la distance avec celui-ci nous classe hors de la zone d'effet de son plan particulier d'intervention car la montée des eaux consécutive est estimée comparable à une inondation d'origine naturelle.

Conditions favorisant une inondation générale :

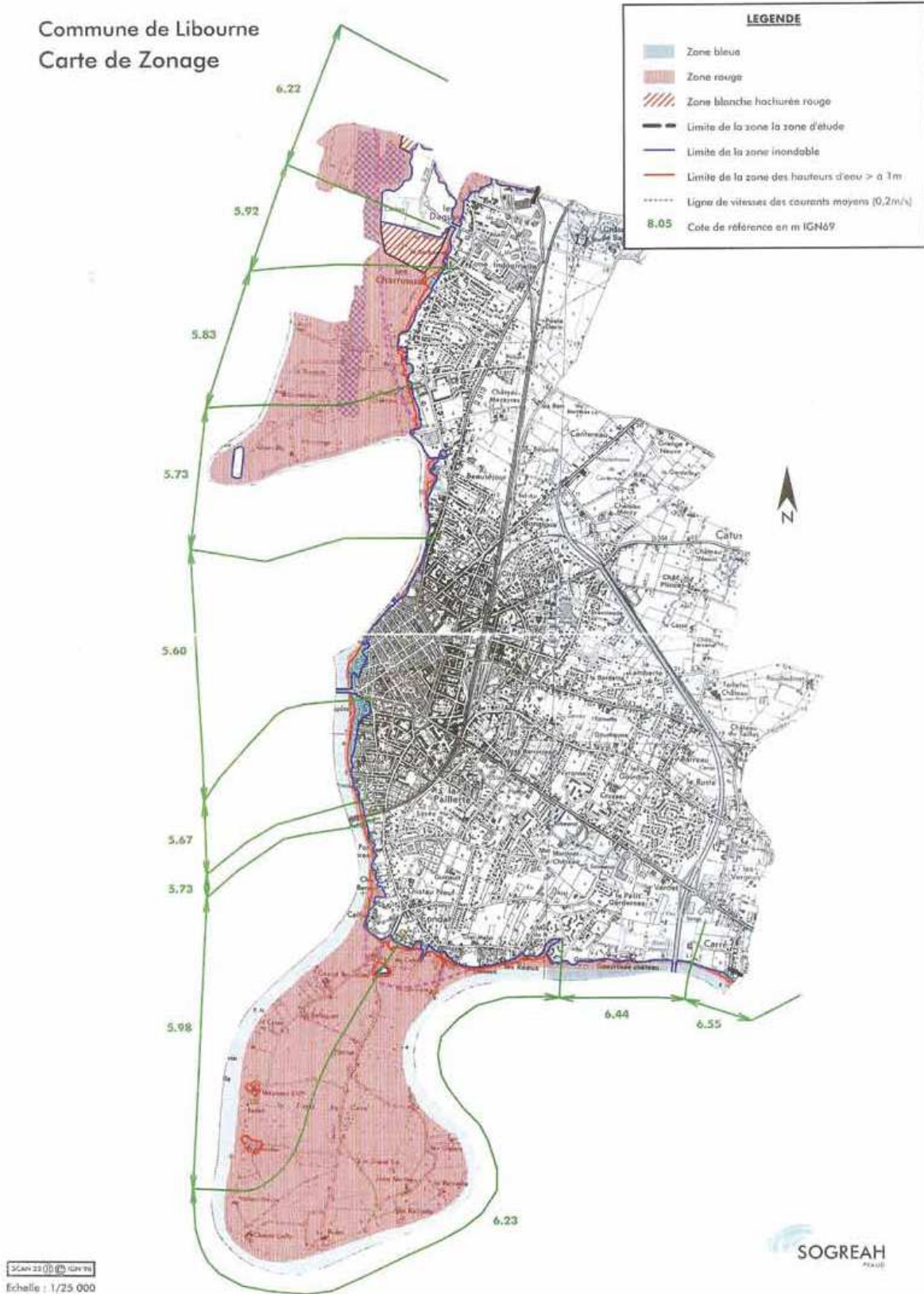
- Une pluviosité durable
- Un vent défavorable (vent d'est)
- Une grande marée
- Rupture de digues (presqu'île de Condat)

Si ces éléments sont réunis il se peut qu'une inondation de grande ampleur se produise.

Les facteurs aggravants :

Certains phénomènes peuvent participer à la génération de l'inondation ou en accentuer la gravité :

- Fonte des neiges
- Orage important en amont des différents cours d'eau
- Lâcher de barrage (Bort les Orgues)



2) Impact sur la commune :

Ce risque peut avoir un impact sur :

- **Les personnes**
- **Les habitations**
- **Les réseaux (eau, gaz, électricité...)**
- **Les voies de circulation**

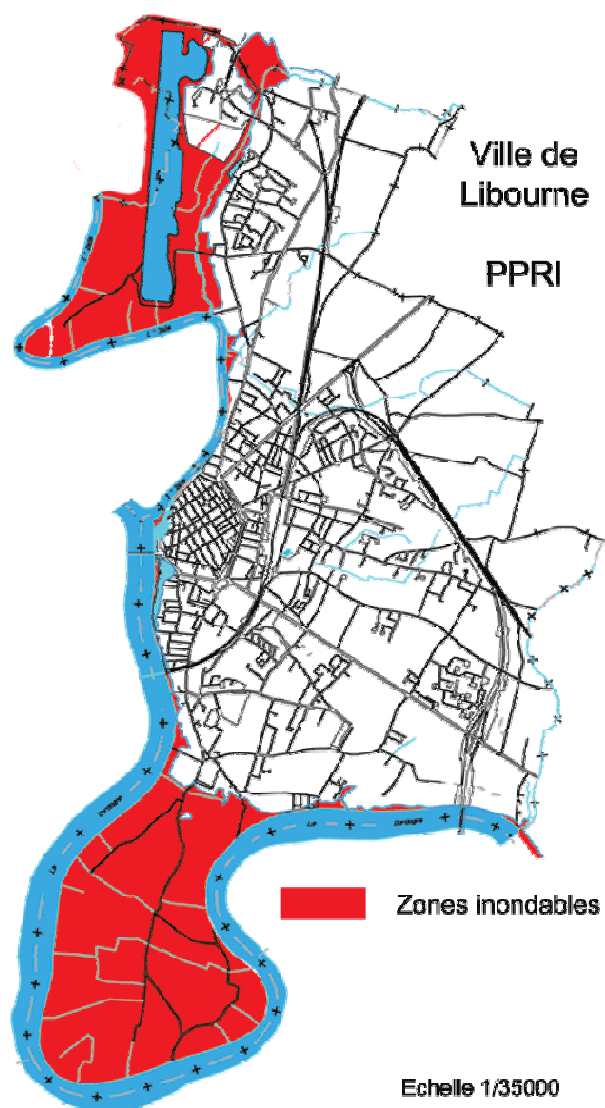
3) Actions prévues de la Mairie

- ✓ **Surveillance**
- ✓ **Mise en sécurité des zones dangereuses**
- ✓ **Alerte et information des populations**
- ✓ **Evacuation des zones inondables ou dangereuses**
- ✓ **Prise en charge et hébergement des personnes évacuées**

4) Comportement attendu des citoyens

Avant la crise	S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux refuges.
Pendant la crise	Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio : France bleu Gironde 100.1 MHz, mairie) et prévoir les gestes essentiels : Fermer portes et fenêtres ; Couper le gaz et l'électricité ; Monter dans les étages ; Prévoir une réserve d'eau potable ; Éviter de rester bloqué (<i>quitter les lieux dès que l'ordre en est donné</i>) ; Déplacer hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants ; Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent ; Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.
Après la crise	Aérer et désinfecter les pièces ; Chauffer dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ; S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie) ; Faire l'inventaire des dommages.
Où s'informer	Auprès de la mairie 05 57 55 33 33 ou hors heures ouvrables et exclusivement en cas d'urgence 06 20 59 53 24 ; Auprès du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile à la Préfecture de la Gironde ; Auprès de la Direction Départementale des territoires et de la mer. <i>Sur Internet :</i> Direction Régionale de l'Environnement réseau national des données sur l'eau : http://www.rnde.tm.fr Ministère de l'écologie et du développement durable : www.prim.net

À RETENIR				EN CAS D'INONDATION BRUTALE	
	Fermez la porte, les aérations	Coupez l'électricité et le gaz	Montez à pied dans les étages		Fuyez immédiatement
					
	Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours		Gagnez un point en hauteur



Nota : suite à mise en page les échelles des cartes sont erronées

1-2 Tempête

1) Description :

Comme bon nombre de communes, la ville de Libourne a été fortement touchée par la tempête de décembre 1999.

De plus les effets des évolutions climatiques actuelles peuvent engendrer une augmentation de la probabilité de ce risque qui peut entraîner de lourds dégâts sur une grande partie du territoire communal.

2) Impact sur la commune :

Le risque tempête peut toucher :

- **Les personnes**
- **Les habitations**
- **Les voies de circulation**
- **Les réseaux**

3) Actions prévues de la Mairie

- ✓ **Vigilance météo**
- ✓ **Prise de décision sur la tenue des manifestations publiques ou privées réunissant un nombre significatif de personnes**
- ✓ **Information des populations**
- ✓ **Dégagement des voies de circulation**
- ✓ **Sécurisation de sites**
- ✓ **Prise en charge et hébergement des personnes évacuées**

4) Comportement attendu des citoyens

Avant la crise	Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo ; Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ; Gagner un abri en dur ; Fermer portes et volets ; Rentrer les bêtes et le matériel ; Annuler les sorties sur étang ou en rivière ; Arrêter les chantiers, rassembler le personnel en lieu sûr ; Mettre les grues en girouette.
Pendant la crise	Se tenir informé de l'évolution de la situation, du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (radio : France bleu Gironde 100.1 MHz, mairie) et prévoir les gestes essentiels : Ne sortir en aucun cas ; Se déplacer le moins possible ; en voiture : rouler lentement ; Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ; Ne pas téléphoner.
Après la crise	Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ; Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ; Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
Où s'informer	Auprès de Météo France : www.meteo.fr ; Auprès de la mairie 05 57 55 33 33 ou hors heures ouvrables et exclusivement en cas d'urgence 06 20 59 53 24 ; Auprès de la préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

1-3 Transport de matières dangereuses

1) Description :

Ce risque est présent sur la commune de Libourne car de nombreuses voies de communication traversent le territoire. Il peut être lié au transport de matière dangereuse par voie ferroviaire, routière ou par canalisation

Libourne est traversée du nord au sud-ouest par la ligne mixte (voyageurs et marchandises) Bordeaux / Paris ainsi que par la ligne mixte Libourne / Sarlat. La zone industrielle est reliée à la ligne Bordeaux / Paris.

De plus, des véhicules transportant des matières dangereuses peuvent transiter sur le réseau routier principal de Libourne qui comprend :

- Autoroute A89
- Route départementale 2089 (direction Bordeaux par Arveyres)
- Route départementale 1089 (rocade + direction Périgueux)
- Route départementale 670 (direction Castillon Bergerac)
- Route départementale 910 (direction Coutras Angoulême)
- Route départementale 243 (direction Saint-Emilion)
- Route départementale 244 (direction Montagne)
- Route départementale 258 (Les Dagueys)

Nous n'avons pas de gazoduc sur le territoire communal mais un réseau de gaz de ville bien développé.

Les principaux risques que l'on peut craindre sont :

- *Le déraillement d'un train ou le renversement d'un camion transportant des matières dangereuses*
- *L'incendie ou l'explosion de trains ou de camions transportant des matières dangereuses*
- *Une fuite de gaz sur une canalisation principale dont l'occlusion peut prendre du temps.*

2) Impact sur la commune :

Ce risque peut toucher :

- **Les personnes**
- **Les habitations**
- **Les voies de circulation**
- **Les réseaux**

3) Actions prévues de la Mairie :

- ✓ **Alerter la population riveraine**
- ✓ **Mise en sécurité de la zone dangereuse**
- ✓ **Mise à l'abri (confinement) ou évacuation de la population, si nécessaire**
- ✓ **Hébergement et prise en charge des personnes évacuées**

4) Comportement attendu des citoyens

Avant la crise	connaître les risques et les consignes
Pendant la crise	Si vous êtes témoin de l'accident : Donner l'alerte : sapeurs-pompiers (18), gendarmerie (17) ou numéro international (112), en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre ; S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie. S'éloigner ; Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent ; se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer. Pendant l'intervention : Se confiner dans un bâtiment ; Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...) ; Arrêter la ventilation ; S'éloigner des portes et fenêtres ; Ne pas fumer ; Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ; Ne pas téléphoner ; Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
Après la crise	Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio France bleu Gironde 100.1MHz ou signal sonore de 30 secondes ou porte à porte), aérez le local.
Où s'informer	Auprès de la Préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours ; Auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ; Auprès de la Mairie 05 57 55 33 33 ou hors heures ouvrables et exclusivement en cas d'urgence 06 20 59 53 24

À RETENIR	 Enfermez-vous dans un bâtiment	 Bouchez toutes les arrivées d'air	 Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	 Ni flamme, ni cigarette	 Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

1-4 Risques industriels

1) Description :

Sur la commune de Libourne, la majorité des risques industriels sont concentrés sur la **Zone Industrielle de la Ballastière**. Il en existe cependant un certain nombre d'autres répartis sur le territoire de la ville.

Sur la commune, les risques industriels peuvent être à l'origine :

- **D'incendie.**
- **D'explosion**
- **De dispersion dans l'air ou l'eau de produits dangereux**

NB : Une liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur la commune de Libourne est consultable sur le site de la préfecture de la Gironde.

2) Impact sur la commune :

Ce risque peut toucher essentiellement :

- **Les personnes**
- **Les habitations**

3) Les actions prévues de la Mairie :

- ✓ **Estimer l'importance de la crise**
- ✓ **Alerter la population riveraine**
- ✓ **Mise en sécurité de la zone adjacente au lieu du sinistre**
- ✓ **Mise à l'abri ou évacuation de la population, si nécessaire**
- ✓ **Prise en charge et hébergement des personnes évacuées**

À RETENIR	 Enfermez-vous dans un bâtiment	 Bouchez toutes les arrivées d'air	 Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	 Ni flamme, ni cigarette	 Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

1-5 Canicule

1) Description :

Comme bon nombre de communes, Libourne a été touchée par les canicules de 2003 et de 2006. De plus, il est admis que les effets des évolutions climatiques actuelles peuvent engendrer une augmentation de la probabilité de ce risque pouvant entraîner un danger sanitaire. La canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous.

La période de forte chaleur, pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août et parfois un peu avant.

La canicule de 2003 a été exceptionnelle par sa durée (deux semaines) entre le 1^{er} et le 15 août, son intensité et son extension géographique. L'été 2003 a été le plus chaud jamais observé depuis 1950.

A la suite, le gouvernement a mis en place un « plan canicule » ; il est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'un tel épisode. Il définit trois niveaux :

- niveau 1 = La veille saisonnière.

Déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août.

- niveau 2 = Mise en garde et actions.

Déclenché par le préfet sur la base de l'évaluation des risques météo et sanitaires.

- niveau 3 = La mobilisation maximale.

Déclenché par le Premier ministre, dans le cas où la canicule est aggravée par des effets collatéraux (pénurie d'eau potable, d'électricité)...

2) Impact sur la commune :

Le risque canicule peut toucher essentiellement :

- **Les personnes,**
- **Les réseaux (eau, électricité)**

Il existe des populations à risque du fait de l'état de santé mais aussi de conditions de vie, de logement ou de travail

3) Actions prévues de la Mairie

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une cellule de crise

- ✓ **Vigilance météo**
- ✓ **Alerte de la population**
- ✓ **Distribution d'eau**
- ✓ **Accueil en locaux rafraichis**
- ✓ **Prise en charge et hébergement si nécessaire**

Hors évènement majeur, c'est le centre communal d'action sociale de la ville de Libourne qui pilote le dispositif du plan canicule. Il est consultable au CCAS sur demande.

4) Comportement attendu des citoyens

Avant la crise	Connaître les préconisations en cas de fortes chaleurs et prévoir les matériels essentiels : thermomètres, ventilateur, climatiseur, brumisateur, réserve d'eau. Si vous êtes une personne âgée ou handicapée et que vous êtes isolée inscrivez vous au CCAS sur le registre nominatif des personnes à risque.
Pendant la crise	- Limiter l'augmentation de température de l'habitation en fermant les volets et les rideaux extérieurs, en maintenant les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. - Eviter les sorties et les activités aux heures les plus chaudes, particulièrement les activités physiques (sport, jardinage, bricolage...), - En l'absence de rafraîchissement dans l'habitation, passer au moins deux heures dans un endroit frais (grands magasins, lieux publics, cinéma...), - Pour sortir, préférer le matin tôt ou le soir tard, rester à l'ombre dans la mesure du possible et ne pas s'installer en plein soleil - Porter un chapeau, des vêtements légers, amples et clairs. - Se rafraîchir : bain, douche, gant de toilette, brumisateur, humidification des vêtements..., - Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, pas de boisson alcoolisée, - En cas de coup de chaleur appeler le médecin ou le 15 - Pensez à aider les personnes dépendantes proches de chez vous - Se tenir informé de l'évolution de la situation
Où s'informer	Auprès de Météo France : www.meteo.fr ; Auprès du ministère chargé de la santé : www.sante.gouv.fr ou numéro vert disponible du 1 ^{er} juin au 31 août : 0 800 06 66 66 Auprès du CCAS – mission handicap – Téléphone 06.85.63.76.05

URGENCES

SAMU 15

Pour toute urgence de santé

Sapeurs pompiers 18

Pour tout sinistre mettant en jeu la sécurité des personnes

Gendarmerie 17

Pour toute suspicion d'acte malveillant

Numéro d'urgence européen 112

Hôtel de Ville B.P.200 – 33505 Libourne cedex
Tél. 05 57 55 33 33 – Fax. 05 57 55 33 76 – contact@mairie-libourne.fr
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
www.ville-libourne.fr